

CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL

Madame,
Monsieur,

Conformément aux articles L1122-10 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **17 septembre 2024 à 20 heures 00' à la Maison communale.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR : première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

1. COMMISSIONS COMMUNALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES :
MODIFICATIONS

Note de synthèse explicative :

COMMISSIONS COMMUNALES - Désignation des membres : Modification, à savoir :
- Remplacement de M. Xavier DALKEN par Mme Sophie FAFCHAMPS

2. RÉGIE COMMUNALE AUTONOME "CENTRE SPORTIF LOCAL DE FLÉRON" :
APPROBATION DES COMPTES 2023

Note de synthèse explicative :

Approbation des comptes 2023 de la RCA.

3. RÉGIE COMMUNALE AUTONOME "CENTRE SPORTIF LOCAL DE FLÉRON" :
DÉCHARGE DES MEMBRES DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE.

Note de synthèse explicative :

Conformément à l'article 70 alinéa 2 des statuts, dès approbation des comptes de la Régie Communale Autonome, le Conseil communal doit se prononcer sur la décharge des membres des organes de gestion et de contrôle de la Régie Communale Autonome pour leur gestion de celle-ci.

4. RÉGIE COMMUNALE AUTONOME "CENTRE SPORTIF LOCAL DE FLÉRON" :
PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 et DU PLAN D'ENTREPRISES 2023

Note de synthèse explicative :

Prise d'acte du rapport d'activités 2023 et du plan d'entreprises 2023.

5. RÉGIE COMMUNALE AUTONOME : PRISE D'ACTE DU PLAN D'ENTREPRISE 2024
-2028

Note de synthèse explicative :

Approbation du plan d'entreprise 2024-2028.

Conformément à l'article 66 des statuts de la Régie Communale Autonome, il y a lieu de communiquer chaque année le plan d'entreprise au Conseil communal.

Pour information, ce plan d'entreprise a été approuvé par le Conseil d'Administration de la RCA en date du 28/08/2024

6. FRIC 22-24 RÉFECTION DE VOIRIES COMMUNALES (PROJET 1): CHOIX DU MODE DE PASSATION - APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ MODIFIÉ SUIVANT LES REMARQUES DU POUVOIR SUBSIDIANT

Note de synthèse explicative :

Voiries concernées:

Voie des Chanoines, rue François Lapierre, rue Carl Jost, rue Surfossé, rue d'Evegnée, Cité du Fort (Remparts-Glaciis-Artilleurs-Coupole-Monseur), Bacameleye (haut), Paix, Soxhluse, Fond Counet, François Spirlet et Square Baudouin.

Objet du marché:

Le dossier consiste en un raclage/pose des voiries susvisées.

Il comporte également la réfection de bordures et de filets d'eau aux endroits le nécessitant.

Le montant estimé des travaux est de: 731.303,22 € hors TVA ou 884.876,90 €, 21% TVA comprise

Ce dossier a été présenté au conseil communal de juin mais nous avons reçu des remarques du pouvoir subsidiant SPW. Nous adaptons donc notre csch en fonction des remarques reçues.

Budget:

Budget extraordinaire 2024, article 421/731-60 , numéro de projet 2023 0030

7. FRIC 22-24 RÉFECTION DE VOIRIES COMMUNALES (PROJET 3) CHOIX DU MODE DE PASSATION - APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ MODIFIÉ SUIVANT LES REMARQUES DU POUVOIR SUBSIDIANT

Note de synthèse explicative :

Voiries concernées:

rue des Chartreux, rue du Puits, rue du Vélodrome, rue Longue Hayouille et rue de Magnée, rue des Onhons, rue Campagne de Bellaire et rue Simon Delbouille

Objet du marché:

Le dossier consiste en un raclage/pose des voiries susvisées.

Il comporte également la réfection de bordures et de filets d'eau aux endroits le nécessitant.

Ce dossier a été présenté au conseil communal de juin mais nous avons reçu des remarques du pouvoir subsidiant SPW. Nous adaptons donc notre csch en fonction des remarques reçues.

Le montant estimé des travaux est de: 424.836,19 € hors TVA ou 514.051,79 €, 21% TVA comprise

Budget:

Budget extraordinaire 2024, article 421/731-60 , numéro de projet 2024 0034

8. FRIC 22-24 RÉHABILITATION DE L'OUVRAGE DE SURVERSE DU BASSIN D'ORAGE DU BOUNY - CHOIX DU MODE DE PASSATION ET APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ MODIFIÉ SUIVANT LES REMARQUES DU POUVOIR SUBSIDIANT

Note de synthèse explicative :

Ce projet est inscrit dans le cadre du Fond Régional d'Investissement Communal 2022-2024 et sera présenté à la Région Wallonne pour obtenir une subvention de 60%.

Au préalable, l'Administration Communale avait désigné le bureau d'étude spécialisé

Gesplan de Louveigné afin de l'assister dans l'élaboration du projet, du cahier des charges ainsi que des plans.

Le projet consiste à réfectionner l'exutoire du bassin d'orage du Bouny.

Celui-ci étant composé de divers éléments en béton qui se sont vu dégradés au fur et à mesure des années.

Les éléments tombés dans le chenal en aval avaient été ramassés et il y a lieu de réparer cet ouvrage.

L'objet de la présente délibération est d'approuver le choix du mode de passation: procédure négociée sans publication préalable, ainsi que les conditions du marché, à savoir le cahier spécial des charges ainsi que les plans et le métré estimatif, le tout modifié suivant les remarques du pouvoir subsidiant (SPW)

Le montant estimé de ce marché s'élève à 55.315,63 € hors TVA ou 66.931,91 €, 21% TVA comprise.

Cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2023 à l'article 877/73560 (numéro de projet 2023-0035)

9. DROIT DE TIRAGE PIMACI 2022-2024 - AMÉNAGEMENT COMPLET DE LA PLACE DU CENTRE DE FLERON EN MOBIPOLE : CHOIX DU MODE DE PASSATION, APPROBATION DES CONDITIONS ET DU DEVIS ESTIMATIF DU MARCHÉ : MODIFICATIONS SUIVANT LES REMARQUES DU SPW-MI.

Note de synthèse explicative :

L'aménagement consiste à la création d'une nouvelle place publique dans le centre de la commune de Fléron sur les parcelles A424/3C - A427/2C - A436A².

L'espace est actuellement dévalorisé par de larges étendues de surfaces minéralisées (parkings, voiries, etc.) qui sont amenées à disparaître pour laisser place à un large espace polyvalent accessible aux modes actifs.

La superficie de l'aménagement est d'environ 3.600 m².

La réception provisoire des 2 lots, le décompte final et factures des 2 lots, l'état des lieux après travaux, le plan As built et tous les documents exigés par le présent CSC devront impérativement être réalisés et approuvés pour décembre 2027 au plus tard en raison des délais de subventions imposés par les pouvoirs subsidiaires.

Les travaux de plantations doivent impérativement respecter les moments d'interventions décrits aux clauses techniques du chapitre O suivant le type (semis, arbres, etc.).

Les entreprises se coordonneront en vue d'avancer en parallèle sur le chantier afin de respecter les délais.

Le présent marché comprend l'exécution des travaux suivants:

LOT 1: Aménagement de la place

- Démolitions de voirie ou de terre-plein en hydrocarbonés, pavés béton ;
- Démolition de fondations ;
- Terrassements divers pour nivellement et pose de nouvelles fondations ;
- Mise en œuvre de sous-fondations et de fondations en empierrement ou béton maigre poreux ;
- La pose de revêtement divers (Dalles béton, béton dénudé et brossé, asphalte et EPDM coulé) ;
- La pose d'éléments linéaires et de leur fondation (bordures, filets d'eau, etc.) ;
- Amélioration de la gestion des eaux de ruissellement (avec pose d'avaloirs et noue paysagère) ;
- Pose d'une chambre de visite en béton préfabriquée ;
- Raccordement au réseau existant ;
- La pose de mobilier urbain (bancs, fontaine, halte urbaine, parc vélo sécurisé, modules de jeux) ;
- La pose d'un nouvel éclairage public ;
- Signalisation.

LOT 2 : Plantation de la place

- Remblais de terre arable et amendements ;
- Pose de revêtement perméable (dalles béton-gazon) ;
- Pose de clôture en châtaignier ;
- Travail du sol et paillis;
- Plantations d'arbres H.T, multi-troncs, arbustes, graminées et vivaces ;

Les travaux sont exécutés sur des voiries appartenant au réseau IIIa et IIIb.

Les travaux décrits ci-dessus ne sont pas exhaustifs, le détail des travaux est repris dans les clauses techniques et le métré récapitulatif annexés au présent cahier spécial des charges.

Dans le cadre du présent marché, le pouvoir adjudicateur entend lutter contre le dumping social et la fraude sociale.

Remarque du SPW

Suite aux remarques du SPW, dans un courrier reçu le 16 juillet 2024, la présente délibération a pour but de valider les documents modifiés.

Les documents modifiées ont été fournis par l'auteur de projet à savoir M. Gilles Delfosse de l'Atelier CUP srl, En Neuvice 26 à 4020 Liège. Ce dernier a pris en compte les remarques soulevées par le SPW.

Mode de passation

Procédure ouverte.

Budget estimatif des services

*Lot 1 (Aménagement de la place de Fléron - Droit de tirage "PIMACI") : 953.325,58 € hors TVA ou 1.153.523,95 €, 21% TVA comprise ;

Ce lot est divisé en tranches :

- Tranche ferme (Place du Centre - PIMACI) : 878.586,58 € hors TVA ou 1.063.089,76 €, 21% TVA comprise ;
- Tranche conditionnelle (Plaine de jeux et fontaine): 74.739,00 € hors TVA ou 90.434,19 €, 21% TVA comprise ;

* Lot 2 (Végétalisation de la place de Fléron - Droit de tirage "Végétalisation à l'échelle du quartier") : 75.531,60 € hors TVA ou 91.393,24 €, 21% TVA comprise ;

TOTAL : 1.028.857,18 € hors TVA ou 1.244.917,19 €, 21% TVA comprise.

Aides financières

--> 618.009,54€ (Droit de tirage PIMACI)

--> 91.393,24 € pris dans une enveloppe de 155.230,00€ (Droit de tirage Végétalisation de quartiers)

--> 285.000,00€ (charges d'urbanisme projet Matexi)

--> 77.790,00€ (charges d'urbanisme projet Burger King)

--> 61.500,00€ (charges d'urbanisme projet Melotte)

Article budgétaire

Budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 425/731-60 (n° de projet 20220062).

10. ENVIRONNEMENT - ACTIONS ZÉRO DÉCHET 2025 : MANDAT À INTRADEL

Note de synthèse explicative :

La délégation de ces actions offrant les avantages suivants aux communes :

- de garantir d'année en année une cohérence des messages véhiculés par ces campagnes sur l'ensemble du territoire d'Intradel ;
- de réaliser des économies d'échelle lors d'achats de fournitures destinées aux communes ;
- de ne pas prendre en charge le dossier de reporting à la Région afin de percevoir les 60% de subsides sur les montants dépensés ;
- de ne pas prendre en charge 40% du coût total des actions qui n'est pas couvert par le subside. Ce montant est pris en charge par Intradel ;
- de mettre en place des actions ZD dans certaines communes qui sans notre aide ne pourraient prendre en charge cette sensibilisation.

Tenant compte du sondage sur les attentes et besoins en matière d'actions ZD réalisé auprès de nos 72 communes et de la volonté de RW de développer des actions de sensibilisation

innovantes, il est proposé les actions ZD locales suivantes et financées par les 0.30€/hab.

1) Campagne de sensibilisation au batch cooking

Littéralement, batch cooking veut dire cuisiner en lot.

Le batch cooking consiste à cuisiner en une seule fois et en seulement 2-3heures les repas de la semaine.

Cette méthode d'organisation permet de nombreux avantages :

- Gagner du temps : Cuisiner en une fois dure moins longtemps que le temps total passé à cuisiner tous les soirs. Comptez entre 2 et 3 heures pour préparer tous vos plats pour la semaine. Vous allez enfin pouvoir vous dégager du temps pour vous, ou profiter avec vos enfants !
- Faire des économies : Puisque le menu est prêt pour la semaine, la liste est faite en conséquence. Vous n'irez plus faire les courses sans savoir ce que vous allez manger, et vous serez moins tenté.e d'acheter plus que nécessaire. Le four et autres sources de cuisson sont optimisés pour réduire les besoins en énergie.
- réduire le gaspillage alimentaire : le menu de la semaine est conçu pour utiliser tous les aliments y compris les restes de repas. Bien conserver les aliments est également la clé de la réussite du batch cooking : utiliser des bons contenants réutilisables, ne pas mettre en contact certains aliments cuisinés, ...
- Manger plus sain : avec le batch cooking vous pourrez alors prendre tout le temps qu'il vous faut pour planifier des menus de la semaine, équilibrés pour toute la famille. Laver, éplucher, découper et faire cuire les ingrédients.
- Alléger sa charge mentale : Qu'est-ce que l'on mange ce soir ? L'éternel refrain quotidien de faire les courses, préparer à manger et avoir les bonnes idées recettes... Videz votre esprit et faites simplement réchauffer votre plat maison déjà tout prêt, à déguster seul.e ou en famille.

Il est proposé de rassembler toutes ces informations dans un livre conseils et idées de menus basés sur les saisons. Nous souhaitons également travailler avec un(e) chef(fe) cuistot/influenceur(se)r médiatiquement connu(e) pour offrir davantage de visibilité à cette action.

Un kit de communication sera fourni aux communes pour faire la promotion de cet outil auprès de leurs citoyens.

Des vidéos promotionnelles illustrant certains conseils et menus seront également développées pour les diffuser sur les réseaux sociaux. Enfin, une version allemande est prévue pour les communes germanophones.

Ce livre sur le batch cooking sera produit et fournis uniquement aux communes qui auront mandaté Intradel. Le nombre de livres fournis aux communes sera calculé au prorata du nombre d'habitants par commune et selon le budget total disponible.

2) Distribution d'une boîte à collation aux enfants de l'enseignement fondamental

En complément à la campagne de sensibilisation au batch cooking, il est proposé de distribuer à tous les enfants de l'enseignement fondamental, tout réseau confondu, une boîte à collation réutilisable permettant de transporter les collations cuisinées en mode batch cooking.

Un lien évident sera fait également avec les recettes développées dans le magazine sur les collations ZD que nous avons produits en 2022.

Cette action n'est pas nouvelle car nous l'avons déjà menée en 2014 mais par contre fait partie des demandes récurrentes de nos communes en plus d'être cohérente avec l'action sur le batch cooking.

Cette distribution pour les boîtes à collation dans les écoles est envisagée pour la rentrée scolaire 2025-2026.

11. CONVENTION DE COLLABORATION MÉDECIN - MILIEU D'ACCUEIL

Note de synthèse explicative :

Convention de collaboration entre un médecin et le milieu d'accueil pour le suivi médical au sein de la crèche "Les P'tites Lucioles" suite au passage au subside niveau 1

12. MAISONS D'ENFANTS - CONTRAT D'ACCUEIL : MODIFICATION

Note de synthèse explicative :

Modification du contrat d'accueil suite au nouveau modèle de contrat d'accueil pour les crèches bénéficiant du subside de base, adapté par l'ONE notamment suite à l'entrée en vigueur de la loi du 04 mai 2023 relative aux dettes du consommateur, aux modalités d'application des indemnités en cas de retard de paiement, à la procédure relative aux attestations fiscales, aux nouvelles dispositions relatives à la surveillance médicale.

13. BIBLIOTHÈQUE - ADHÉSION À L'ACCORD-CADRE (AOÛT 2025-AOÛT 2029) DE FOURNITURES DE LIVRES ET AUTRES RESSOURCES DU MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE AGISSANT EN QUALITÉ DE CENTRALE D'ACHATS - APPROBATION

Note de synthèse explicative :

Adhésion au nouvel Accord-Cadre (août 2025 - août 2029) de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française, agissant en qualité de centrale d'achats.

Intérêt de l'Accord-Cadre :

L'entité adhérente est dispensée de l'obligation d'organiser elle-même une procédure de passation de marché pour les achats de livres. Les bibliothèques publiques, les écoles et les services publics de l'entité pourront, avec un simple bon de commande, acheter les livres dont ils ont besoin, dans l'une des librairies réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'entité adhérente reste libre d'acheter des livres par d'autres procédures de passation de marché si elle le souhaite.

Remises prévues dans cet accord :

- 12,5% maximum pour les ouvrages généraux
- 10% pour les livres et médias adaptés au handicap
- 5% pour les livres scolaires et pédagogiques

Pour les achats qui ne sont destinés ni à l'enseignement, ni aux bibliothèques, la remise est de 5%

Frais de port :

En cas de livraison, les frais de port seront calculés selon une tarification standardisée applicable par les différentes librairies et conforme aux prescrits du Décret relatif à la protection culturelle du livre.

14. FESTIVITES 2024 - PRÊT DE BORNE ETHYLOTEST PAR LE GOUVERNEMENT WALLON A LA COMMUNE DE FLERON : CONVENTION

Note de synthèse explicative :

Convention de prêt d'une borne ethylotest du Gouvernement Wallon à la Commune de Fléron lors des prochaines grandes manifestations festives d'ici la fin de l'année 2024 (Fête du fruit, Village de Noël)

15. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE-JULIENNE À RETINNE - BUDGET 2025 : APPROBATION.

Note de synthèse explicative :

Budget 2025 se clôturant initialement comme suit :

RECETTES	17.457 €
DÉPENSES	17.457 €
RÉSULTAT	Equilibre

Intervention communale: 3.213,95 €

Intervention 2024 = 10.719,28 € après MB1-2024

16. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-ANTOINE DE PADOUE À MAGNÉE - BUDGET 2025 : APPROBATION

Note de synthèse explicative :

Budget 2025 se clôturant comme suit, après rectifications de l'Evêché :

Recettes	14.569 euros
Dépenses	14.569 euros
Résultat	0 euros

Intervention communale: 973,49 € (2.720,68 € en 2024)

Avis Echêché : approbation avec modifications

17. FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME À ROMSÉE - BUDGET 2025 : APPROBATION.

Note de synthèse explicative :

Budget 2025 se clôturant comme suit:

Recettes	8.748 €
Dépenses	8.748 €
Résultat	équilibre

Intervention communale: 3.917,60 €

4.276,92 € (en 2024)

18. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-DENIS À FLÉRON - BUDGET 2025 : APPROBATION.

Note de synthèse explicative :

Budget initial 2025 se clôturant comme suit:

RECETTES	37.370 €
DÉPENSES	37.370 €
RÉSULTAT	Équilibre

Intervention communale : 23.855,82 € (14.028,45 € en 2024)

19. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE-JULIENNE : MB 01/2024 - APPROBATION

Note de synthèse explicative :

MB 01/2024 de la Fabrique d'Eglise Sainte-Julienne à Retinne

Balance des recettes et des dépenses:

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial	15.014,00	15.014,00	0,00
Augmentation ou diminution des crédits	+ 8.123,10	+ 8.123,10	0,00
Nouveaux résultats	23.137,10	23.137,10	0,00

Supplément communal majoré de 5.773,10 euros

20. ALIÉNATION IMMOBILIÈRE COMMUNALE ET CONSTITUTION DE SERVITUDES : CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE DES BOUHYS - APPROBATION DU PROJET D'ACTE .

Note de synthèse explicative :

Objet

Vente d'une emprise en pleine propriété (45m²) et constitution de deux servitudes en sous sol (47m²) sur notre parcelle communale sise à Beyne-Heusay, cadastrée comme bassin ordinaire.

Approbation du projet d'acte établi par le Département des comités d'acquisition dans le cadre de l'acquisition d'immeuble et la constitution de servitudes, en raison de la

construction de la station de pompage des Bouhys, entre LA COMMUNE DE FLÉRON et la "SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU " (SPGE)

Acquisition d'une emprise

LA COMMUNE DE FLÉRON déclare vendre à la "SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU " (SPGE):

- Une emprise en **pleine propriété** de quarante-cinq mètres carrés (45 m²) à prendre dans la parcelle sise au lieu-dit « Waoury », actuellement cadastrée comme bassin ordinaire, **section B numéro 393 D P0000** pour une contenance de trois mille six cent septante-sept mètres carrés (3.677 m²). *Emprise dont l'identifiant préalable est : section B numéro 393 E P0000*

Ladite emprise en pleine propriété constitue l'emplacement d'une station de pompage.

Constitution de deux servitudes en sous sol

Pour permettre la pose d'une canalisation, LA COMMUNE DE FLÉRON déclare constituer au profit du Pouvoir public, deux servitudes;

Considérant que l'assiette et les modalités de ces servitudes sont:

- Une emprise en **sous-sol** d'une superficie de quarante et un mètres carrés (41 m²) à prendre dans une parcelle sise au lieu-dit « WAOURY », actuellement cadastrée comme bassin ordinaire, **section B numéro 393 D P0000** pour une contenance de trois mille six cent septante-sept mètres carrés (3.677 m²)
- Une emprise en **sous-sol** d'une superficie de six mètres carrés (6 m²) à prendre dans la parcelle vantée ci-avant

La servitude principale consiste en l'enfouissement en sous-sol des canalisations nécessaires à la réalisation d'un collecteur d'eaux usées.

La seconde dite servitude accessoire, permet l'accès et le passage au profit de la servitude principale.

La vente a lieu pour cause d'utilité publique en raison de la construction de la station de pompage des Bouhys.

21. RESA HOLDING sc - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Note de synthèse explicative :

En raison de la scission partielle d'ENODIA sc au profit de RESA HOLDING, la Commune de Fléron est devenue actionnaire de RESA HOLDING à concurrence de 215 002 actions. Le Conseil désigne 5 délégués en qualité de représentants du Conseil communal de Fléron aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de RESA HOLDING.

22. ENODIA - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30/09/2024: APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ENODIA, qui se tiendra le lundi 30 septembre 2024 à 17 heures 30:

1. Révision des modalités de paiement du dividende décidé le 21 décembre 2023;
2. Pouvoirs.

23. VÉRIFICATION DE LA SITUATION DE CAISSE DE LA DIRECTRICE FINANCIÈRE : PRISE D'ACTE DU PV.

Note de synthèse explicative :

Situation de caisse au 30/04/2024.

24. CONSEIL COMMUNAL : COMMUNICATIONS

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal prend connaissance de:

- Du courrier du SPW du 25 juin 2024 précisant que la délibération du 21 mai 2024 par laquelle le conseil communal de FLÉRON établit, dès l'entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2025, une modification de l'article 1er du règlement redevance relatif aux maisons d'enfants **EST approuvée;**
- Du courrier du SPW du 22 juillet 2024 précisant que le délai imparti pour statuer sur les modifications budgétaires n°1 de la Commune de Fléron pour l'exercice 2024 votées en séance du conseil communal, en date du 18 juin 2024 **EST PROROGÉ** jusqu'au 6 août 2024;
- Du courrier du SPW du 25 juillet 2024 précisant que la délibération du 18 juin 2024 par laquelle le conseil communal de Fléron décide de modifier les taux horaires des rémunérations des moniteurs des centres de vacances encadrées et des agents chargés de l'accueil du mercredi après-midi, à partir du 1er septembre 2024, **EST approuvée.**

Pour le Collège,

Le Directeur général f.f.,



Jean-Philippe EMBRECHTS.

Le Bourgmestre,



Thierry ANCION.

